



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines  
Service des musées de France**

**JOURNEE PROFESSIONNELLE « INFORMATISATION, NUMERISATION ET  
MISE EN LIGNE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE »  
Paris, 8 juin 2012**



Mise en ligne : septembre 2012

**Clôture des travaux**

**Bruno SAUNIER, sous-directeur des collections, service des musées de France**

Je ne sais pas si on peut tirer dès maintenant des conclusions sur les interventions et les échanges foisonnants de cette journée. Je reviendrai sur ce qui s'est dit cet après-midi. La directrice des musées de France a insisté tout à l'heure sur l'inaliénabilité des collections. Cette inaliénabilité à laquelle, je crois, nous sommes tous attachés, passe par une bonne connaissance de ses collections et des preuves, des traces tangibles pour démontrer leur appartenance au domaine public. Aujourd'hui, l'informatisation, la numérisation et la mise en ligne contribuent largement à cette traçabilité, ce qui permet de renforcer l'inaliénabilité et tout ce qui s'ensuit.

L'informatisation, comme Céline Paul le disait, oblige à faire des choix, à réfléchir et à faire de la prospective en quelque sorte. Que veut-on faire des œuvres de sa collection ? Pour qui ? En cela, le chantier des collections du musée Adrien Dubouché à Limoges a été l'occasion - il en est de même pour Saint-Denis - de mener cette réflexion en amont.

J'ai noté également - même si le terme n'a pas été employé, il était sous-jacent - que cette inaliénabilité des collections publiques françaises conduit à une accumulation par millions depuis maintenant environ deux siècles et qu'on est obligés d'avoir recours à des outils de gestion : l'informatisation devient indispensable.

Autre question qui a été abordée, c'est celle du problème des logiciels commerciaux, du risque que les éditeurs fassent faillite et que plus personne ne soit là pour maintenir le logiciel que votre collectivité a acheté. Toutes ces questions d'organisation, de savoir utiliser ces outils, de ne pas se laisser déborder par la technique et par les masses d'informations se posent. Céline Paul nous expliquait la

difficulté de gestion des masses d'images accumulées au fur et à mesure. Toutes ces questions sont complexes et on n'est pas forcément formé ou on n'a pas forcément l'esprit à ce genre de manœuvre et de gestion.

On a également abordé la question des vocabulaires descriptifs et des notices. Force est de reconnaître, comme l'a souligné François Cheval, que la structure des notices qui est déterminée notamment par le service des musées de France est largement influencée par le domaine des beaux-arts. Et on a un peu de mal à adapter le système à d'autres secteurs patrimoniaux. C'est une question à laquelle on réfléchit depuis des années mais qui n'est pas forcément facile à résoudre.

La mise en ligne n'est pas un parcours de santé : cela prend du temps, au risque de se faire doubler par la technologie. Je ne devrais pas dire cela, mais certains services de l'Etat sont quasiment morts d'avoir couru en permanence derrière la technologie dans le domaine patrimonial. Il existe des indications réglementaires, la loi du 4 janvier 2002 et ses décrets d'application, l'arrêté du 25 mai 2004 qui précisent les normes extrêmement précises en matière de données réglementaires ; en revanche, on vient de le dire il y a quelques minutes, il y a quand même beaucoup moins de règles au sens législatif du terme pour ce qui concerne les aspects documentaires et les processus de mise en œuvre. On a vu des situations très différentes : informatisation à l'occasion du récolement, d'un chantier des collections ou parce qu'on veut informatiser véritablement ses collections ou parce qu'on va cumuler tous ces processus. S'interroger sur le but recherché de la mise en ligne, c'est s'interroger sur la finalité du musée. David de Sousa en a parlé. Je craignais - mais cela s'est démenti au cours de votre intervention - que votre propos relève de l'autosatisfaction alors que finalement vous avez parfaitement démontré combien cette mise en ligne pouvait apporter au musée dans des domaines très divers.

J'ai relevé que les difficultés d'harmonisation des données semblaient être moins un problème qu'autrefois.

La question de l'adéquation des bases avec les attentes des publics, et donc la question des contenus, est tout à fait importante. Est-ce qu'on doit traiter différemment un touriste, des scolaires, un amateur, des chercheurs ? Peut-être pas finalement. Bernadette Dufrene a abordé le sujet des frontières entre contributeurs et producteurs. La question, tout à fait importante et qui le deviendra sans doute de plus en plus, celle de la frontière - à supposer qu'elle existe - entre secteur commercial et secteur culturel gratuit jusqu'à présent. J'ai retenu l'expression de François Cheval de "spectacle pour une société du spectacle".

Puis, on est revenu à la fin des échanges sur la question des informations dont on nourrit les bases de données. Cela semble élémentaire mais vous avez bien fait de souligner qu'il n'y a pas d'informatisation possible sans contenus. Le musée fait de la recherche et l'informatisation n'est jamais que la conséquence du travail scientifique de recherche qui a eu lieu en amont. C'est vrai que c'est difficile de tout concilier mais l'un ne va pas sans l'autre aujourd'hui. Je crois que c'est une question de méthode, d'organisation - de moyens bien évidemment. Il faut réfléchir de plus en plus à toutes ces questions d'organisation du travail et d'évolution des métiers dans les musées de France.

Voilà quelques questions provisoires. Vous en avez sûrement d'autres en tête : il ne faut pas hésiter à alimenter le blog de Joconde. Le blog et le site sont des instruments à la disposition de tous et particulièrement de vous, professionnels des musées de France, il faut le nourrir de vos remarques.

Marie-Christine Labourdette a bien souligné que nous allons essayer - mais nous ne sommes pas si nombreux après tout pour organiser ces événements - de continuer dans cette voie. Dès le mois d'octobre, je le dis pour les représentants des musées nationaux présents dans la salle, nous aurons une deuxième journée sur le récolement [jeudi 25 octobre 2012 au musée d'archéologie nationale à St-Germain-en-Laye] où nous parlerons des questions d'archives et de documentation des collections. Encore une question de frontière...

Et à la fin de l'année [le 17 décembre 2012 à l'auditorium de la Bibliothèque Nationale de France, site Tolbiac], nous allons organiser une grande journée d'étude à destination de l'ensemble des musées de France sur cette question cruciale du récolement qui doit en principe arriver à son terme en 2014.

Sentez-vous libre de proposer d'autres thèmes de réflexion autour des données documentaires, de la gestion des collections et nous verrons à monter en 2013 une ou deux journées d'étude complémentaires à celle d'aujourd'hui.

Merci beaucoup et à bientôt.